



9^{ème} conférence nationale sur les déchets ménagers

Aromates
RENCONTRES & DÉBATS

**« Déchets, énergie, matériaux :
nouveaux enjeux de souveraineté
dans un monde instable »**

Avec le soutien de :



Partenaires :



SYNTHÈSE DES DÉBATS

AROMATES RELATIONS PUBLIQUES
169 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
Contact : aromates@aromates.fr
Document rédigé par Nicolas Brizé
photos © Julien Hananel / Aromates



OUVERTURE

Jacques MARCEAU, président d'Aromates



Dans un monde où l'accès aux matériaux stratégiques, à l'énergie et aux matières premières conditionne la compétitivité des économies, les déchets sont devenus des stocks de matières et d'énergies non plus à éliminer, mais à « valoriser ». Ce changement de paradigme pose des questions majeures en termes de **sécurité d'approvisionnement** (chaque tonne recyclée est une matière première que nous n'aurons pas à importer), de **souveraineté énergétique** (la transformation des biodéchets, des combustibles solides de récupération ou des déchets non recyclables en chaleur, en électricité ou en gaz renouvelable alimente nos territoires) et de **compétitivité** : les investissements réalisés dans l'industrie du recyclage ou de la valorisation ne produiront pleinement leurs effets que si le marché européen n'est pas pénalisé par des importations non respectueuses de nos exigences environnementales.

Le plastique, longtemps abordé sous le seul angle de la pollution, est devenu un matériau stratégique. Notre dépendance aux polymères d'origine fossile, révélée une nouvelle fois par les tensions récentes sur les marchés internationaux, pose plus largement la question de notre capacité à sécuriser nos ressources.

Le recyclage constitue une partie de la réponse, tout en soulevant la question de l'accès à ce gisement de matières. C'est pourquoi le débat actuel sur la consigne des bouteilles en plastique dépasse la seule organisation du geste de tri, car derrière une apparente discussion technique se joue en réalité « la maîtrise » de matières premières devenues stratégiques, mais aussi une partie de « l'équilibre économique » du service public de gestion des déchets.

Les collectivités territoriales ne se contentent plus d'assurer la collecte et le traitement ; elles administrent un véritable « outil industriel » qui produit des matières premières secondaires et de l'énergie au prix de lourds investissements portés par les collectivités, donc par les contribuables, dont la rentabilité procède de la valorisation des déchets traités. Cet équilibre économique est aujourd'hui au cœur des débats. Car si les collectivités perdent l'accès à une partie de ces gisements, ou si leur valorisation ne permet plus de couvrir une part significative des coûts, c'est la soutenabilité même du service public qui se trouve fragilisée, et donc son avenir.

Jacques FERNIQUE, sénateur du Bas-Rhin, Membre de la commission de l'aménagement du territoire du développement durable, président de la Conférence nationale sur les déchets ménagers 2026



L'adaptation à un climat détraqué est une urgence absolue. Si la transition se joue dans les transports, le bâtiment, l'agriculture ou l'énergie, elle est également cruciale dans le secteur des déchets. Le Haut Conseil pour le Climat insiste sur l'impact de ce secteur et sur son potentiel de décarbonation particulièrement important.

Repenser le modèle de gestion et de financement

Dans un contexte géopolitique sous tension, la hausse des coûts de l'énergie et la difficulté d'accès aux ressources fragilisent les équilibres économiques. Pour les collectivités territoriales, la gestion de cette équation est souvent insoluble, plaçant le système français de gestion des déchets dans une situation difficile. Dans ce cadre, il est impératif de réfléchir aux moyens de préserver un service public accessible, efficace, économiquement pérenne.

Face à ces défis complexes, des décisions collectives s'imposent pour garantir un service public de gestion des déchets résilient et performant, qui réponde à la fois aux enjeux environnementaux de transition écologique et de souveraineté énergétique et industrielle. Cette conférence sera donc consacrée à l'analyse de ces enjeux face aux contraintes budgétaires croissantes.

La réduction du plastique comme levier de souveraineté

La 1ère session s'interrogera sur la réduction de nos besoins en plastique. Peut-elle constituer le premier acte d'une stratégie de souveraineté industrielle ? Faut-il réguler un contrôle de la production, particulièrement pour les plastiques que nous ne savons pas traiter en fin de vie ? Au-delà des risques avérés pour la biodiversité, nous mesurons encore difficilement les impacts des microplastiques sur la santé humaine. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) recommande de faire jouer le « principe de précaution ». Dans le contexte géopolitique actuel, l'enjeu est d'accélérer la sortie du tout plastique plutôt que de maintenir un statu quo.

Repenser le service public de gestion des déchets

La 2ème session approfondira les conditions d'une véritable stratégie énergétique fondée sur les déchets, qu'il s'agisse de la combustion des déchets résiduels ou des CSR pour produire de la chaleur ou de l'électricité, ou de la transformation des déchets organiques en biogaz. La 3ème session examinera le rôle du service public de gestion des déchets face aux exigences de souveraineté et au basculement vers l'économie circulaire. « Nous devons nous interroger sur la refonte nécessaire de l'organisation et des modes de financement, notamment la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et les liens avec les éco-organismes et les metteurs sur le marché. » Le sénateur interviendra à cette troisième table ronde pour nous faire part de ses propositions concrètes.



KEYNOTES

Corentin DUPREY, vice-président de la Seine-Saint-Denis en charge des mobilités durables et du développement du territoire, président du Sycotom



La production de plastique et d'emballages explose : on prévoit 1 milliard de tonnes à l'horizon 2050, contre 360 millions en 2018. Malgré les avancées de la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) votée en 2020, comme l'interdiction des emballages à usage unique ou le développement du vrac, l'absence de modification structurelle de la mise sur le marché empêche le « Big Bang » attendu de la consommation. Si la pollution plastique est devenue une préoccupation mondiale majeure, les difficultés s'accumulent pour le service public. Le président du Sycotom demande de « la justice et de la considération pour les agents dont le travail essentiel est trop souvent invisibilisé ou remis en cause ». Il refuse que les collectivités locales soient « tenues responsables des défaillances des industriels metteurs sur le marché ».

Un service public sous pression et en quête de justice

Le service public est « performant et efficient ». Il délivre ses missions « à coûts optimisés » et finance « l'innovation et la prévention sur les territoires ». Il a permis de développer des filières industrielles grâce à ses performances en matière de tri et aux investissements très importants auxquels il a consenti pour la construction de centres de tri ou l'extension des consignes de tri. C'est un modèle que l'étranger continue d'observer avec intérêt, et pourtant, « nous devons nous battre en permanence pour sa survie face à des attaques injustifiées », sous prétexte qu'il aurait « un but lucratif caché et un intérêt à traiter toujours plus de déchets ». Au contraire, le service public se bat pour la réduction de déchets enfouis ou résiduels, pour protéger la planète et les ressources, et aussi, pour agir sur le pouvoir d'achat des citoyens.

La « fausse consigne » : un choix de modèle inégalitaire

Le débat sur la consigne des bouteilles en plastique n'est pas qu'une question de recettes pour les collectivités ; ce projet risque de bouleverser le geste de tri et de fragiliser les centres de tri dans lesquels les citoyens ont investi des centaines de millions d'euros. Pourquoi vouloir capter un gisement qui est déjà l'un des mieux collectés et qui représente une quantité infinitésimale du problème ? En Allemagne, une telle consigne a entraîné une augmentation significative de la production de plastique. Qui paiera, et qui devra se déplacer pour récupérer son argent ? Cela va créer une « rupture d'égalité flagrante entre les zones urbaines et rurales », tout en « augmentant le prix des boissons ».

Le président du Sycotom constate avec gravité « un certain renoncement de l'État à défendre les collectivités », et par extension, « la santé des Français ». Que ce soit « l'inclusion de l'incinération dans le système de quotas carbone sur le marché européen », ou « les augmentations systématiques et très importantes de la Taxe Générale sur les Activités



Polluantes (TGAP) » — + 566 % en dix ans —, « ces mesures ne servent pas leur objectif initial d'amélioration de l'empreinte environnementale ».

Pour une responsabilité accrue des producteurs

Les collectivités ne restent pas immobiles. Elles investissent et anticipent massivement dans les solutions de décarbonation de demain. Le Syctom consacre 20 millions d'euros par an à la prévention et la sensibilisation. Toutefois, le levier principal, à savoir la réduction à la source, n'est pas entre ses mains. Le Syctom défend deux idées simples pour l'avenir : d'une part, « l'État doit contraindre fortement la production en imposant des matériaux réellement recyclables ou réemployables et la réduction des volumes mis sur le marché ». D'autre part, « les producteurs doivent assumer pleinement le coût de la gestion des déchets qu'ils génèrent via un financement à 100 % des filières REP ». Il est crucial que les collectivités et les syndicats de traitement, qui possèdent l'expérience du terrain, soient davantage associés aux négociations à Bruxelles. « C'est à ces conditions que nous préserverons un service public des déchets efficace, innovant, au service de l'économie circulaire et de la lutte contre la pollution. »

Jean-François VIGIER, vice-président de l'AMF, président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM)



Aujourd'hui, 70 à 75% des investissements des collectivités locales sont directement fléchés vers la transition écologique (plans vélo, protection de la biodiversité, rénovation énergétique).» Ce défi, qui relève de la souveraineté nationale, est au cœur de toutes les stratégies territoriales.

Les collectivités locales ont besoin d'une stratégie commune avec l'État. « Trop souvent, les stratégies d'adaptation (énergie, bas-carbone, adaptation au changement climatique) sont élaborées sans concertation avec les élus locaux. Pourtant, c'est nous qui les mettons en œuvre sur le terrain. » Face aux vagues de chaleur successives, « nous sommes contraints à une gestion de crise permanente pour rafraîchir nos communes, alors que nous devrions être dans la prévention à long terme. Nous devons dépasser le débat sur l'achat de climatiseurs pour promouvoir des actions durables. »

Les freins normatifs et financiers à l'innovation énergétique

En Île-de-France, une trentaine de dossiers de géothermie, représentant 400 millions d'euros d'investissement, sont actuellement bloqués pour des raisons administratives, financières ou architecturales. L'excès normatif et le pouvoir indépendant des Architectes des Bâtiments de France freinent considérablement ces projets.

À cela s'ajoute un « assèchement fiscal » des collectivités. Le service public repose sur un contrat fiscal avec les citoyens, et ce ne sont pas les « compensations de l'État, quand on tente de supprimer un objet du bac jaune, qui vont financer des politiques publiques ambitieuses ». À l'approche de l'élection présidentielle, « l'État a perdu de vue l'urgence climatique comme cause nationale ». Le Fonds Vert est passé de 2 milliards d'euros en



2024 à moins de 670 millions prévus pour 2026. Cette baisse drastique est un signal alarmant pour nos capacités d'investissement.

Le plan plastique et l'illusion de la consigne

Le plan plastique actuel se focalise « de manière erronée » sur le recyclage en fin de chaîne plutôt que sur la réduction à la source, qui est pourtant l'objectif premier de la loi AGECL. L'idée de la consigne est devenue un « totem injustifié ». On avance l'argument des pénalités financières de Bruxelles, mais sur 1,4 milliard d'euros, la part relative aux bouteilles ne représente que 90 millions d'euros ! Faire de la consigne ne résoudra pas le problème de fond.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur 5 millions de tonnes de plastique produites par an en France, la part des emballages ménagers pour les particuliers représente 1,2 million de tonnes. Pour traiter une fraction infime de ce gisement, des metteurs en marché sont prêts à investir 1 milliard d'euros dans des automates de récupération. On peut s'interroger sur leurs motivations réelles, humanistes ou purement financières.

« Malgré la pression du gouvernement et d'une certaine technocratie, nous continuerons à nous battre contre cette fausse consigne. Des fédérations professionnelles et des ONG partagent cette analyse. C'est ensemble, collectivités et entreprises, que nous réussirons la transition écologique et énergétique ! »

SESSION 1

TABLE RONDE 1

Plastiques : de la crise environnementale et sanitaire à l'enjeu de souveraineté ?

Modération : **François-Michel LAMBERT**, président de SOROA

Intervenants :

Philippe BOLO, ancien député et membre de l'OPECST, maire d'Avrillé – Maine-et-Loire et vice-président d'Angers Loire Métropole en charge des déchets et de l'économie circulaire

Manuel BURNAND, directeur général de FEDERREC

Caroline CHAUSSARD, directrice RSE, Polyvia

Pierre HIRTZBERGER, président de l'Astee

Stéphane PANOU, directeur recyclage et valorisation matières, Groupe PAPREC

Le plastique est à la fois une matière indispensable à notre économie et une matière toxique pour la planète, la biodiversité et la santé humaine. L'Astee, acteur scientifique de référence dans le domaine de l'eau et des déchets en France, a mis en évidence « la contamination

généralisée des microplastiques » dans tous les milieux, « surtout par les additifs ». Pierre Hirtzberger ne comprend pas pourquoi les industriels ne réduisent pas les types de polymères qu'ils utilisent. Comme le dit François-Michel Lambert, « quand une bouteille en plastique flotte sur la



Seine, c'est dix fois son poids qui passe en microplastiques dans la Seine. »

La réduction à la source

Polyvia représente les industriels qui transforment les polymères et les matières premières en produits manufacturés (4 000 entreprises en France, 200 000 employés). Caroline Chaussard fait le distinguo entre « les usages essentiels, évitables, optimisables ». « Nous travaillons sur l'éco-conception afin de réduire au maximum les résines non recyclables ». Mais « certaines matières très techniques et des usages essentiels (comme le médical) ne sont pas recyclables ». La « sobriété » sur le plastique ne doit pas non plus être « transférée vers une surconsommation sur d'autres matériaux » (en remplaçant par exemple de petits contenants en plastique inutiles dans la grande consommation).

Malgré la loi AGEC, le plastique prolifère de plus en plus. Philippe Bolo reconnaît que cette loi a été un « formidable élan pour la réduction, la réparation, le réemploi ou le recyclage ». Mais l'État n'a pas su passer d'un « modèle linéaire à un modèle circulaire », en raison de « la lenteur des décrets » (qui a freiné les entreprises), de « l'absence de contrôle » (notamment les moyens réduits de la DGCCRF), et des « obstacles à la simplification » (par l'empilement de normes complexes).

Sur « l'essentialité des plastiques », l'ancien député cite l'exemple de l'emballage plastique des œufs cuits écaillés. Certains plastiques sont inutiles – dans les emballages alimentaires comme dans les textiles de la fast fashion – quand d'autres sont indispensables (santé, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, satellites). Il préconise une « rationalisation des plastiques » : diminuer le nombre de polymères et supprimer les additifs

préoccupants pour la santé, selon « la règle des 3 R » : Réduction, Réemploi, Recyclage. « Le levier de l'éco-conception doit passer avant le marketing et le recyclage. »

Recyclage : des injonctions contradictoires

Lors du Traité international contre la pollution plastique (août 2025), la France a défendu un principe : « d'abord réduire à la source, et ne pas centrer les sujets sur la gestion des déchets ». Et voilà qu'en France, « ce même gouvernement nous propose une politique centrée sur les déchets, oubliant la réduction à la source ».

Pierre Hirtzberger souligne lui aussi des « objectifs fluctuants et contradictoires ». L'UE a d'abord essayé de sauver l'industrie européenne du recyclage quand elle s'est aperçue que des résines soi-disant recyclées étaient des résines vierges. » Stéphane Panou confirme : « le même code douanier permet de faire entrer en Europe une matière recyclée et une matière vierge. L'importation de faux plastique recyclé est une incohérence qu'il faut corriger. »

La consigne : fausse bonne idée

Autre exemple avec la consigne des bouteilles en plastique qui fait porter aux usagers la responsabilité. « Tout s'est joué de manière ministérielle, sans loi, sans débat parlementaire », tonne Philippe Bolo.

La consigne inquiète le Groupe PAPREC. Cet acteur engagé sur la collecte, le tri et le recyclage des plastiques (8 usines en France) redoute que « la propriété de la matière » ne s'échappe vers tel ou tel éco-organisme. « Malgré nos investissements de proximité à la pointe du recyclage sur certaines résines, les contraintes réglementaires et financières, les règles du jeu différentes d'un pays à l'autre, nous posent des difficultés. »



La concertation autour d'un plan plastique se fait à « marche forcée » estime Caroline Chaussard. « On passe beaucoup de temps sur la consigne alors que onze autres leviers ont été identifiés. » Un plan de transformation vers l'économie circulaire s'inscrit dans « des investissements industriels à moyen et long terme, avec une visibilité sur la compétitivité de la filière ». Au lieu de ça, les emballages à usage unique seront supprimés en 2040, et par contre, il faudra investir plusieurs milliards pour recycler et mieux collecter. Où va-t-on incorporer les matières premières recyclées ? »

Les primes à l'incorporation

Un signal positif a été donné en janvier 2026 avec un arrêté qui donne un bonus à l'incorporation de matières premières dans plusieurs REP. Le Groupe PAPREC a besoin de ces incitations. En Europe, les usines de recyclage plastique ont une capacité de 15 millions de tonnes. Faute de compétitivité, 1 million de tonnes ont disparu ces dernières années. « PAPREC perd de l'argent depuis plusieurs années, mais on résiste. » Stéphane Panou donne l'exemple d'une usine de recyclage de bouteilles PET qui a résisté « grâce aux obligations d'incorporation pour les consommateurs, ce qui nous a décorrélé du marché du plastique fossile ». Il voit d'un bon œil les obligations d'incorporation sur les autres emballages plastiques (objectifs de 30% en 2030 et 50% en 2050).

La valorisation énergétique

Pour François-Michel Lambert, le recyclage est « nécessaire mais pas suffisant ». Seulement 10% des plastiques sont recyclés dans le monde. « Le plastique peut devenir l'amiante de demain si nous ne parvenons pas à monter un modèle économique et à le contrôler en boucle fermée. Les scientifiques nous le disent : si

vous ne savez pas recycler, alors récupérez-les et incinérez-les avec récupération de chaleur. » Le président de SOROA est favorable à des politiques publiques de soutien à la valorisation énergétique. « Protéger le vivant de la pollution microplastique, c'est imposer la destruction énergétique plutôt que l'enfouissement. »

L'absence de boussole

Pierre Hirtzberger rappelle que l'UE va bientôt légiférer sur l'introduction de l'incinération dans le marché européen des quotas de CO₂. « S'il y a plus de plastique incinéré, c'est plus de quotas. Tout cela ne fonctionne pas. Quand on nous dit que demain il faudra pré-trier les déchets avant incinération pour en extraire les plastiques, c'est pour en faire quoi ? Pour les recycler ou les stocker ? » En l'absence de boussole, tous les acteurs se disputent. « L'urgence sanitaire doit sortir le sujet de la gestion des déchets de la stratégie européenne de décarbonation. » Il faut « définir des priorités entre la décarbonation et le recyclage, en créant d'abord les conditions économiques pour baisser les usages et augmenter le recyclage du plastique ».

Le manque de débouchés dans une concurrence mondialisée

Manuel Burnand rappelle que les États-Unis recyclent moins de 10% de plastiques, le Japon recycle 24% mais exporte massivement vers la Chine, qui recycle à 27%. « Le problème se complique quand la demande manufacturée est hors d'Europe. » FEDERREC réclame « une vision industrielle pour orienter les politiques publiques et guider les investissements des industriels ». Le cadre actuel fixe des objectifs sectoriels (déchets du bâtiment : 24% en 2027 ; véhicule hors d'usage : 70% en 2028 sur deux résines) et des objectifs européens. « Notre besoin réel, c'est la



création de débouchés. Les matières recyclées manquent de compétitivité en raison d'une réglementation très contraignante et des acheteurs de résines qui vont aller chercher les prix les plus bas hors d'Europe. C'est avec les filières REP qu'on trouvera un équilibre économique, à travers les bonus à l'incorporation, les primes et les écomodulations. »

Quelle stratégie nationale plastique ?

François-Michel Lambert avait porté dans la loi une proposition d' « Agence nationale du plastique », peut-être européenne, pour créer enfin un espace de dialogue sur tous ces sujets. Polyvia soutient l'idée d'une agence ou d'un plan qui s'inscrive dans le temps long « vers une transformation et le maintien de la compétitivité de la filière en France et en Europe ».

Manuel Burnand annonce que FEDERREC a trouvé un accord avec le Medef et les metteurs sur le marché pour mettre en place un « Comité de stratégie industrielle ». « L'expérience française des

REP a beaucoup d'atouts pour porter une position cohérente à l'échelle européenne. La gouvernance doit être le reflet d'une responsabilité partagée. Dans la perspective d'une adaptation au droit de l'UE, nous pensons faire converger le fonctionnement français des REP avec l'esprit européen. »

Pour conclure, Philippe Bolo revient sur la « loi cadre » qu'il a soutenue à l'OPECST (rapport d'information co-rédigé avec la sénatrice Angèle Prévile en 2020). Une stratégie nationale plastique s'inscrit dans une « logique progressive de réduction, de réemploi et de recyclage », inclut « l'éducation des citoyens » dans un « modèle de consommation évolutif » et la lutte contre la fuite des microplastiques dans l'environnement. Au nom du « principe de précaution », il faut « continuer à soutenir l'activité scientifique, notamment sur les impacts sanitaires, et contrôler l'harmonisation des collectes au niveau national ». Cette ambition doit être portée au niveau européen.



De g. à d. : François-Michel Lambert, Manuel Burnand, Stéphane Panou, Caroline Chaussard, Pierre Hirtzberger, Philippe Bolo.



SESSION 2

INTRODUCTION

« Valorisez vos filières de valorisation énergétique comme des éléments cruciaux de la sécurité collective ! »

Patrice GEOFFRON, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine, directeur du Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières (CGEMP)

Pour parvenir à la réduction de nos dépendances, nous devons mobiliser l'épargne européenne, très abondante, afin de financer nos filières. Cela exige toutefois une « grande constance » dans les politiques publiques de long terme, qui a cruellement manqué ces dernières années. À l'approche de l'échéance de 2027, nous devons éviter que le débat ne soit détourné par d'autres préoccupations, surtout si un contre-choc pétrogazier venait à faire baisser temporairement les prix.

L'émergence d'une stratégie de domination énergétique



La dernière décennie a été dominée par des chocs énergétiques plus violents que ceux des années 70. En 2018, le doublement du prix du baril de pétrole a été le déclencheur de la crise des gilets jaunes, illustrant la fragilité d'un système encore trop dépendant des énergies fossiles. Plus récemment, la crise avec la Russie a coûté 670 milliards d'euros à l'Europe en boucliers tarifaires et amortisseurs, dont 70 à 80 milliards pour la France.

Le contexte géopolitique futur s'annonce tout aussi tendu avec le retour au pouvoir de Donald Trump en 2025. Son projet de « Conseil national de la domination énergétique » vise à transformer l'énergie en un « outil de domination politique » mêlant sécurité nationale et intérêts commerciaux. Les accords récents nous imposent déjà des achats massifs de pétrole et de gaz américains pour compenser des tarifs douaniers : près de 250 milliards de dollars par an ! C'est trois fois plus qu'en 2024 sous le mandat Biden.

Un nouveau récit fondé sur la sécurité collective

Aujourd'hui, les deux tiers de notre gaz naturel liquéfié proviennent des États-Unis, ce qui nous place dans une situation de forte dépendance. Parallèlement, l'instabilité autour du détroit d'Ormuz fait peser une menace permanente sur les prix mondiaux. Les lois du commerce ne valent plus, ni avec la Russie, ni avec les États-Unis, ni avec le Moyen-Orient.

Face à ce monde « pétrogazier » qui n'est plus fréquentable, la France doit changer de narratif. Il ne s'agit plus seulement de parler d'efforts environnementaux, mais d'ériger l'autonomie énergétique en garantie de sécurité et d'assurance collective. Chaque mètre cube de gaz vert produit localement et chaque baril de pétrole substitué par le recyclage des



plastiques ou la valorisation des déchets (CSR) est une importation en moins qui nous protège des crises extérieures.

Le rôle stratégique des filières locales et de la gestion des déchets

Le secteur des déchets est au cœur de cette résilience, notamment par les synergies possibles avec le monde agricole via la méthanisation. La souveraineté passera par le développement massif des réseaux de chaleur et de froid, des infrastructures essentielles qui demandent une vision de long terme. Par ailleurs, si l'électrification est une direction nécessaire, elle ne couvrira, selon les scénarios de RTE, que 60 % de nos besoins en 2050. Les 40 % restants dépendront directement du gaz vert, de la valorisation des déchets et des combustibles de récupération. Enfin, ces filières présentent un avantage géopolitique majeur : elles sont moins exposées à la concurrence frontale de la Chine que ne le sont les technologies liées à l'électrification (batteries, mobilité). Si la souveraineté totale est un horizon lointain, l'amélioration de notre sécurité à court terme est un objectif à notre portée.

TABLE RONDE 2

Gaz, CSR et déchets : vers une souveraineté énergétique par l'économie circulaire ?

Modération : **Muriel OLIVIER**, déléguée générale de la FNADE

Intervenants :

Richard CHAMARET, président du Conseil d'orientation des SEM de la FNCCR et Président de Territoire d'énergie Mayenne

Ghislain ESCHASSERIAUX, président du Collège Valorisation énergétique de la Fnade et du SER, responsable des affaires publiques Veolia Recyclage & Valorisation | Agriculture France

Jean-Marc LE GALL, responsable du Pôle Développement Gaz Direction Développement, NaTran

Marie-Hélène SCHNEIDER, directrice générale, B+T Group

Le secteur des déchets a produit 16 TWh de chaleur et de gaz en 2020. Il a la capacité à doubler sa production d'ici 2030. Les atouts sont nombreux : « c'est une énergie renouvelable et de récupération bas carbone, locale, destinée aux territoires et à l'industrie via des réseaux de chaleur urbains, industriels, et de plus en plus les réseaux de gaz. Stable et résiliente face aux crises, cette énergie contribue au pouvoir d'achat des Français de manière pérenne », estime Muriel Olivier.

On distingue deux types de filières : celles de la « combustion de déchets », avec la filière historique des Unités de Valorisation Énergétique (UVE) et une filière en développement de production d'énergie à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR), et celles de la « fermentation des biodéchets », avec les unités de méthanisation et les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) qui récupèrent et valorisent le biogaz.



En France, plus de 80% de la production de chaleur (45% de nos consommations d'énergies finales) est d'origine fossile. « Le vrai sujet, c'est sa décarbonation », indique Ghislain Eschasseriaux. 30% de la chaleur des réseaux urbains est issue des UVE. La moitié alimente des bâtiments publics et des logements sociaux. Tous les mois, la France importe en moyenne 4,4 milliards d'euros d'énergie fossile (en 2022 on a atteint 120 milliards sur l'année !) Face à la volatilité des cours mondiaux, la chaleur produite par les UVE garantit « une stabilité », une « assurance collective ». Ce secteur représente 4.500 emplois (10% d'emplois supplémentaires prévus d'ici 2030), 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, et 126 millions d'euros de retombées fiscales locales.

Les aides financières en chute libre

Bien que les déchets soient une « ressource stratégique de transition énergétique », il n'y a pas de stratégie française de gestion des déchets, regrette Ghislain Eschasseriaux. Le bouclier énergétique a coûté 72 milliards d'euros en 2022-2023. À un moment où il faut préparer la souveraineté énergétique du futur, Muriel Olivier déplore le manque d'efforts financiers qui se chiffrent à moins de 1 milliard d'euros. Le Fonds Chaleur s'élève à 800 millions d'euros (alors que les besoins s'élèvent 1,5 milliards d'euros) et le Fonds Économie circulaire a été réduit drastiquement depuis 2025 (moins de 100 millions d'euros).

Le potentiel des UVE

Une étude 2026 de la FNADE montre que la filière des UVE connaît une dynamique forte depuis la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine. De nombreux projets ont émergé dans les collectivités (troisième ligne de fours sur des usines d'incinération existantes ou nouvelles unités

d'incinération). Malheureusement, « une partie de la chaleur est perdue aujourd'hui, faute de débouchés, note Muriel Olivier. Pour doubler la production d'énergie à partir des déchets, il suffirait de développer les réseaux de chaleur urbains. »

En France, 118 unités d'incinération traitent chaque année 14 millions de tonnes de déchets résiduels. 116 UVE ont produit 4 TWh d'électricité et 12 TWh de chaleur en 2025, soit 2,1% de la consommation d'énergie finale en France. Potentiellement on pourrait ajouter entre 8 et 9 TWh (d'après le SVDU).

Financer la modernisation du parc

Le parc est vieillissant. L'âge moyen des UVE est de 33 ans ; la moitié aura 40 ans d'ici 2030. Ces unités fonctionnent à plein, avec des effets de saturation dans certaines régions. 4 nouveaux projets sont en cours, 13 reconstructions et 12 extensions apporteront une capacité supplémentaire de 800 000 à 1,5 million de tonnes de déchets (selon AMORCE).

En tant qu'exploitant, Veolia exploite et finance les installations. Une usine coûte entre 150 et 200 millions d'euros. Un travail collectif est à faire pour « imaginer la possibilité de tiers investissements ». Le modèle de la DSP est un peu « déséquilibré » compte tenu des charges, des risques et des aléas, « en particulier le protoxyde d'azote qui remet en cause notre modèle économique ». Ghislain Eschasseriaux propose de « construire un cahier des charges type, visant à clarifier le cadre partenarial et les responsabilités partagées avec les collectivités locales ».

Quels leviers pour décarboner les UVE ?

Muriel Olivier estime que l'inclusion des usines d'incinération dans le marché



européen du carbone est « inadaptée au secteur des déchets ». Contrairement à l'industrie qui produit de la chaleur à partir de combustibles fossiles (et peut remplacer du charbon par du gaz ou du gaz par des CSR ou de la biomasse pour réduire ses émissions de GES), la filière déchet doit traiter le déchet pour l'éliminer, quelle que soit sa composition, et donc cet outil ne saurait être incitatif pour réduire les émissions.

Une UVE, c'est 100% de récupération, 50% de renouvelable. La combustion des déchets génère 53% de CO₂ biogénique et 47% de CO₂ fossile, précise Ghislain Eschasseriaux. « Dans un scénario optimiste, on doit réussir à capter le gisement de biodéchets dans la poubelle résiduelle (32%) et espérer une réduction des tonnages de plastiques, notamment par le tri à la source en amont. »

Selon lui, « la solution du quota carbone accorderait, à nouveau, un droit à polluer au metteurs en marché qui ne font pas le travail en amont d'éco-conception et de standardisation des résines plastiques et textiles ». La Suède a mis en place le quota carbone en 2013 : « en amont, il ne s'est rien passé sur le plan de la prévention et du recyclage des déchets plastiques. » La capture du carbone dans les fumées d'incinération coûte extrêmement cher, réduit significativement la production d'énergies, et requiert beaucoup de place. Seules quelques usines en France auraient cet espace et cette opportunité.

L'autre solution, soutenue par les ONG, c'est le « pré-tri systématique ». Mais dans ce cas, il faut faire un arbitrage entre recycler ou décarboner. Ghislain Eschasseriaux voit « deux scénarios : Trier massivement les plastiques génère un volume important de déchets souillés non recyclables sans autre exutoire que le stockage ; trier sélectivement uniquement les plastiques de qualité permet

leur recyclage effectif, mais l'impact sur la réduction carbone reste limité. Dans les deux cas, le coût pour la collectivité sera significatif. » Le pré-tri de beaucoup de plastiques en amont va créer une masse de plastiques souillés, non recyclables, qu'il faudra probablement stocker ; le pré-tri d'un peu de plastiques de qualité sera élevé pour la collectivité. »

La France a pris position contre l'extension des quotas carbone au secteur des déchets, notamment à l'incinération. La FNADE propose un « opt-out » qui permettrait de pousser une fiscalité différente, neutre pour le budget des collectivités, qui introduit une composante carbone et des incitations d'efficacité énergétique, et éventuellement des solutions de capture du CO₂.

Une chose est sûre, les collectivités locales ne peuvent pas être à la fois soumises à une TGAP et au marché européen du carbone. L'idée serait également « d'affecter la TGAP à des solutions qui permettent la modernisation des usines et la capture des biodéchets dans les gisements de déchets ».

Les CSR en quête de moyens

La filière CSR a connu un coup d'arrêt en 2025, à la suite de la suppression de l'aide à l'investissement du Fonds Économie circulaire. La PPE prévoit 3 millions de tonnes de CSR pour produire 10 TWh à l'horizon 2030. Faute de moyens, cet objectif ne pourra pas être tenu : on estime qu'entre 1,5 et 2 millions de tonnes d'ici 2035 de CSR pourraient alimenter la production d'énergie dans des chaudières CSR.

6 unités de CSR fonctionnent actuellement, 7 sont en construction et seront mises en services dans les trois prochaines années. En 2026, 4 nouvelles



filières vont passer en phase opérationnelle. La majorité de ces projets ont fait l'objet de conventionnement avec l'Ademe à la suite de l'appel à projets 2016-2024. Ils s'inscrivent sur un temps long, de 4 à 10 ans.

La loi de finance propose une hausse progressive de la TGAP sur le stockage des déchets pour rendre compétitive la filière CSR. Du point de vue de la FNADE, c'est une « fausse solution. Aucun industriel ne fera le pari d'investir pour vingt ans sur la base d'une fiscalité déchets revue chaque année. » D'autre part, « l'idée de remplacer les aides par des avances remboursables ne fera pas émerger les projets. Il y a un déficit de compétitivité de la chaleur produite par une chaudière CSR par rapport à celle produite à partir de gaz. »

La FNADE propose d'avoir recours aux « *certificats d'économie d'énergie* » en prenant en compte le coefficient de décarbonation de la filière issu de l'ACV de l'Ademe. La filière CSR décarbure. Les CSR émettent 50% de CO₂ biogénique ; sur l'ensemble du cycle de vie, c'est 70% de carbone en moins par rapport au gaz.

Retour d'expérience d'une unité CSR

120 millions d'euros investis, cinq années de construction... Depuis sa mise en service en 2023, l'usine CSR à Chalampé (Haut-Rhin) près de Mulhouse offre une disponibilité en continu supérieure à 90%. Pari gagné pour B+T Group. « Nous nous substituons au gaz naturel en alimentant l'usine d'Alsachimie d'une énergie plus verte et beaucoup plus compétitive sous forme de vapeur issue de CSR », assure Marie-Hélène Schneider. En lien avec la DREAL, les émissions de CO₂ sont « maîtrisées » (40 millions d'euros investis dans le seul système de nettoyage des fumées). « Avec 58% de CO₂ biogène, on contribue fortement à la décarbonation du site industriel. » Dans le process, le CSR est analysé en laboratoire, le plastique et les

métaux ferreux sont extraits vers des filières de revalorisation, ainsi que la partie minérale des mâchefers en post-combustion. En bout de process, à peine 3% des flux finissent en enfouissement (au lieu de 100%). Le gain environnemental est considérable.

D'autres partenaires industriels sont intéressés, mais « l'instabilité politique freine les projets et les industriels eux-mêmes. » B+T Group se dit prêt à « accompagner le déploiement industriel de cette filière en France », mais pour cela, il a besoin de visibilité. « Nos projets ne se décideront pas sur la base de subventions, mais sur un business plan qui fait sens dans la durée, sur 25 à 40 ans, avec des emplois non délocalisables. » À Mulhouse, 70 emplois ont été créés, et ce sont près de 250 000 tonnes de CSR qui sont valorisées chaque année. Marie-Hélène Schneider est d'accord avec Veolia : « la capture carbone est un process extrêmement cher. Nous réfléchissons à une solution e-fuel pour alimenter les compagnies aériennes. »

Les biodéchets peinent à se développer

D'ici 2030, le décret "socle commun" pourrait permettre de produire 1,7 TWh supplémentaires de biogaz ; la récupération de biométhane dans les centres de stockage pourrait produire 1 TWh supplémentaires.

D'après la FNADE, la filière biodéchets représenterait 3 millions de tonnes d'ici 2030, 5 millions de tonnes d'ici 2050. Un petit gisement par rapport aux 100 millions de tonnes d'effluents agricoles. Le retour au sol reste très important. « Ces fertilisants naturels se substituent à des engrais fossiles et importés ; ils participent à la souveraineté alimentaire et favorisent la résilience des sols aux



événements climatiques et la biodiversité », observe Muriel Olivier.

Comment industrialiser la méthanisation ?

Le Territoire d'énergie Mayenne a développé 23 unités de méthanisation, notamment pour gérer les effluents d'élevage et répondre à une obligation réglementaire. La filière méthanisation agricole et industrielle est « mature » depuis vingt ans, souligne Richard Chamaret. « Nous devons nous défaire de toute subvention et avoir des modèles économiques pérennes. » Les groupes industriels sont prêts à investir, de 5 millions d'euros dans des fermes agricoles, à 30 millions d'euros pour des grands projets en région et dans le Grand Ouest. Pour cela, « nous avons besoin d'un cap politique clair sur une génération. Les collectivités locales ne peuvent pas s'engager sur quinze ans si l'on change la règle en permanence, comme c'est le cas avec la fin du tarif d'achat du biométhane. »

En Mayenne, le développement de la méthanisation s'est fait en partenariat avec GRDF dans une optique industrielle, et non plus rurale et agricole. « L'acceptabilité » repose sur l'utilité d'une unité de méthanisation qui va traiter des biodéchets issus de la cantine, de la maison de retraite, de l'hôpital et des habitants. « Les surfaces agricoles ont été multipliées par 3 quand les revenus de l'agriculteur ont baissé de 15%. » Richard Chamaret assume pleinement son modèle industriel et durable. « La méthanisation, c'est 15 000 euros de coûts en moins d'engrais pour une exploitation de 300 000 euros de chiffre d'affaires et un bon point pour la biodiversité. » Les engrais en provenance de Russie sont fabriqués à partir de pétrole. La PPE prévoit de produire 2,5 fois plus de biométhane à l'horizon 2035. « Les collectivités sont prêtes à appuyer sur ces dossiers, à condition que la réglementation suive et ne nous ralentisse pas. »



De g. à d. : Richard Chamaret, Marie-Hélène Schneider, Muriel Olivier, Ghislain Eschasseriaux, Jean-Marc Le Gall.



Un cadre réglementaire pour la pyrogazéification

NaTran est l'opérateur principal de transport de gaz en France en complément du réseau de distribution dans les agglomérations. « En quinze ans, on est passé de 8 points frontaliers à 800 sites dispersés sur le territoire, qui produisent 15 TWh de biométhane ».

Jean-Marc Le Gall propose de réconcilier le monde des déchets et le monde de l'énergie. « La France consomme 400 TWh de gaz, l'objectif de décarbonation étant de réduire de moitié cette consommation (200-250 TWh) pour des usages matières à haute température très difficilement électrifiables. En mobilisant l'ensemble de nos effluents agricoles et les biodéchets, la méthanisation pourrait produire autour de 100-150 TWh. »

Il y a donc un gap. En complément de la chaleur, Jean-Marc Le Gall suggère que la « mine urbaine » de déchets produise du gaz à partir d'un procédé innovant : la pyrogazéification. « Cette technologie est suffisamment éprouvée pour être portée à une échelle industrielle. »

Selon lui, « l'électrification du pays réussira si et seulement si on développe de l'énergie gaz décarbonée. » La pyrogazéification nécessitera un cadre réglementaire et les réseaux gaz devront s'adapter à une production très diffuse dans les territoires, à travers des « installations de rebours » qui prennent le gaz en excès là où il est produit pour le remonter vers le réseau de transport. » Le potentiel de déchets laisse une place pour un mix gazier totalement décarboné à l'horizon 2050.

SESSION 3

INTRODUCTION

Des pistes pour faire des déchets un véritable levier de souveraineté territoriale et nationale

Franck AGGERI, professeur de management au Centre de Gestion Scientifique de Mines Paris-PSL et codirecteur de la chaire « Mines urbaines » dédiée à l'économie circulaire)



En économie circulaire, la gestion maîtrisée des flux de déchets est le « nerf de la guerre » ; sans elle, aucun modèle économique n'est viable. C'est le concept même de « mine urbaine » : voir dans les déchets un potentiel de ressources, malgré les coûts inhérents à leur collecte et à leur traitement. De plus, nous disposons déjà de bonnes pratiques locales en matière de tri sélectif, de valorisation des biodéchets, de réemploi ou de production d'énergie locale, qui témoignent d'un réel dynamisme technologique.

Un modèle sous tension : les limites des choix historiques

Il y a trente ans, lors de la création des filières REP, les choix politiques se sont focalisés sur la collecte et le traitement, mesurés par des indicateurs quantitatifs, au détriment de la



réduction à la source. Or l'enjeu fondamental est d'exploiter le potentiel de valeur des déchets. Actuellement, les recettes issues des matières ne couvrent que 15 % à 20 % des coûts du service public, un chiffre très faible qui s'explique par une tendance au « sous-cyclage ». Cette focalisation sur les volumes a également conduit à un manque de traçabilité et au développement d'exportations illégales de déchets. Bien que la loi AGECE tente de corriger le tir, la marche reste haute : le volume de production de déchets est bien supérieur aux objectifs de réduction de 15% fixés pour 2030.

La fragilisation financière et le besoin de prospective

Le service public est aujourd'hui « étranglé » par l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, mais aussi par les investissements massifs nécessaires pour s'adapter à l'évolution des matériaux. Les collectivités locales manquent souvent de visibilité sur la nature des déchets de demain. Une vision prospective est cruciale pour les investissements de long terme. Des « feuilles de route territoriales » permettraient de consolider la souveraineté. L'enjeu porte à la fois sur le renforcement de la responsabilité des producteurs et sur le développement de formes d'actions collectives qui vont mobiliser les parties prenantes par le décloisonnement des politiques et des stratégies, de manière à faire de la « valorisation en boucle fermée ».

Le réemploi et la consigne : l'exemple du verre

Si la consigne du plastique reste controversée, la consigne du verre est une solution éprouvée qui doit être relancée. En Allemagne, près de 50 % des bouteilles en verre sont réemployées, contre 40 % dans le secteur de la restauration en France. Cela réduit directement la mise sur le marché des bouteilles neuves et l'impact carbone. Cependant, cela suppose une standardisation des emballages en collaboration avec les industriels pour massifier les gisements.

Éco-conception, souveraineté industrielle et résilience

« Recyclable » ne signifie pas « recyclé » ; si les coûts sont trop élevés, il n'y aura pas de recyclage. L'enjeu est donc l'éco-conception. Il faut privilégier les produits monomatériaux et inciter les industriels à incorporer des matières recyclées via des systèmes de bonus-malus et des mesures d'accompagnement. Sur le plan géopolitique, nous devons sortir d'une certaine naïveté. Des pays comme la Chine achètent parfois des déchets (comme la « black mass » des batteries de véhicules ou le PET) à des prix trois à quatre fois supérieurs au marché pour empêcher le développement d'une industrie du recyclage européenne et sécuriser leurs propres ressources de long terme. La réponse, c'est que les acteurs locaux doivent conserver la propriété de la matière, qu'on crée des filières de recyclage territoriales, et qu'on développe la valorisation énergétique des déchets et des biodéchets (réseaux de chaleur, biométhane), y compris via des micro-réseaux de chaleur en zone rurale pour accroître la résilience locale.

Vers une ingénierie des filières territoriales

Pour réussir ces transformations, il faudra développer une « ingénierie de filières » à l'échelle territoriale, revoir les relations avec les REP pour couvrir à 100 % à terme le coût des déchets ménagers, mettre tous les acteurs autour de la table pour travailler sur l'éco-conception, les perspectives matières, l'incorporation de matières recyclées... Pour des



collectivités en difficulté financière, le transfert de certains centres de traitement vers des filières REP « opérationnelles » permettrait de trouver des économies d'échelle. C'est à ces conditions que le service public des déchets contribuera efficacement à un processus de réindustrialisation et de souveraineté des territoires.

TABLE RONDE 3

Service public de gestion des déchets ménagers : pilier de souveraineté ou modèle sous tension ?

Modération : **Sofien ELANDALOUSSI**, directeur général adjoint du Sycotom

Intervenants :

Jean-Michel BUF, président du Conseil National de l'Économie Circulaire

Antoine BOUSSEAU, directeur général « Services aux Collectivités Recyclage et Valorisation de Suez, président de la FNADE

Jacques FERNIQUE, sénateur du Bas-Rhin, membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Dominique MIGNON, présidente d'Écomaison, membre du Conseil National de l'Économie Circulaire, présidente du Collectif des éco-organismes

Sébastien SUREAU, directeur environnement MEDEF

Avec l'évolution des marchés internationaux et des enjeux locaux, le service public de gestion des déchets s'intègre dans une stratégie industrielle territoriale forte ; il soutient la souveraineté énergétique et accompagne la décarbonation de l'économie. Face à l'émergence de nouveaux flux de déchets et de nouvelles pollutions, l'intérêt d'un service public fort est d'autant plus crucial pour gérer tous ces risques. Selon Sofien Elandalousi, il agit comme un véritable « écosystème » réunissant les pouvoirs publics, acteurs politiques, industriels et filières REP. « C'est cette collaboration qui permet au système de fonctionner. »

Jean-Michel Buf revient brièvement sur l'histoire de ce service public. En 1975, la première loi sur les déchets a instauré « un cadre territorial fragmenté », menant à une multitude de services publics locaux de gestion des déchets ménagers et assimilés, plutôt qu'à un modèle national uniforme.

Cette hétérogénéité persiste car les investissements passés, par exemple dans la couleur des bacs, freinent la standardisation visée par la loi AGECE.

Au sein du CNEC, Jean-Michel Buf coordonne actuellement une réponse à une saisine présidentielle. Ce travail stratégique, mobilisant 120 experts, aboutira en septembre à un rapport sur « le réemploi dans six filières industrielles stratégiques ».

Concernant la TGAP, le CNEC défend une vision circulaire du financement : « l'argent issu des déchets doit revenir aux gestionnaires des déchets. » Il préconise d'affecter la TGAP au Fonds Économie circulaire de l'Ademe (300 millions d'euros) et au Fonds Vert (212 millions) pour aider les collectivités à mettre en œuvre ces politiques publiques.

Le service public dépense 14 milliards



d'euros pour gérer 35 millions de tonnes de déchets. **Faut-il changer le logiciel ?**

Jacques Fernique dresse un « constat d'échec », jugeant les résultats actuels « incompatibles avec les objectifs de la loi AGECE ». Malgré les ambitions de réduction, de recyclage, de réemploi et de valorisation énergétique, la trajectoire est mauvaise : le volume des déchets ménagers n'a baissé que de 0,3 % depuis 2009, tandis que les emballages plastiques (+10%) et les textiles de la fast fashion (+50%) explosent. Le réemploi stagne à 2% (contre un objectif de 5 à 10%) et l'enfouissement reste massif, touchant encore 25 à 30 % des déchets au lieu des 10% visés. D'ici 2030, « nous risquons de produire plus de 600 kg de déchets par habitant ». La valorisation énergétique des déchets non recyclés, en progression de 40% depuis 2010, ne concerne encore qu'environ 10% de ces volumes.

Les priorités de la loi AGECE (prévention, éco-conception, sobriété et économie de la fonctionnalité) n'ont pas pris l'essor escompté. Ce retard s'explique par « l'absence de modèles économiques compétitifs pour le réemploi et l'incorporation de matières recyclées ». Pour changer de paradigme, le sénateur appelle à un « portage politique fort » et à une « vision industrielle directrice. » Il souligne également une faille majeure identifiée par la Cour des comptes : « l'absence de données agrégées », rendant impossible l'évaluation de la politiques de transition d'économie circulaire.

Pour redresser la situation, le sénateur fait deux propositions : « Consolider les principes du pollueur-payeur et la hiérarchie des modes de traitement » et « territorialiser l'action en faisant des régions des accélérateurs de la transition ».

Les collectivités sont-elles prêtes à s'adapter ?

Jean-Michel Buf revient sur la création d'Éco-Emballage en 1992, dont le but était de faire porter à l'éco-organisme le financement de la collecte et du traitement. « Toutes les filières REP fonctionnent sur ce modèle ». Les collectivités ne gèrent que les déchets ménagers et ne font que de « l'empilement de nouveaux dispositifs REP ». Résultat : les déchèteries « débordent » de sujets d'accompagnement des éco-organismes. Une réforme devra toucher la fiscalité (TGAP vs tarification incitative) et les modes de gestion (délégation ou régie ?). Les collectivités sont prêtes, mais elles devront y aller de manière coordonnée, car au final, c'est le contribuable qui paie, en tant qu'utilisateur et consommateur (éco-contribution), ce qui génère de l'incompréhension et décourage le geste de tri.

Les REP, partenaires stratégiques ?

Dominique Mignon préside le Collectif des 22 éco-organismes. « L'enjeu, c'est d'inscrire les REP dans une stratégie industrielle, une vision collective et une planification industrielle. Les difficultés que rencontrent les REP (plastiques, textile, bâtiment...) sont pour la plupart liées à des « blocages réglementaires ». Exemple avec Écomaison, qui prend en charge toutes les matières non dangereuses (ameublement, bricolage, bâtiment...) et qui souhaite installer 4 000 bennes pour les plastiques dans les déchèteries publiques. « Figurez-vous qu'on n'a pas le droit de le faire ! » L'État l'interdit, sous prétexte que « les REP sont cloisonnées et qu'elles ont des obligations sur des périmètres produits et non pas matières. »

En France, on collecte le plastique avec le plastique, le bois avec le bois. Dans ces



conditions, **« comment massifier les gisements pour inciter à investir et avoir une visibilité sur les volumes » ?**

Dominique Mignon demande à l'État de fixer des « trajectoires d'ingénierie par filière » sur tous les plastiques dans une « gouvernance partagée avec les opérateurs ». En l'absence de stratégie, les opérateurs n'ont pas confiance pour investir. Une prime à l'incorporation des matières plastiques recyclées a été mise en œuvre cette année. Les éco-organismes sont prêts à casser les cloisons entre les filières produits, pour tirer la demande. « Il est urgent de créer ces passerelles de coopération entre nous pour faire sortir des sites la matière recyclée. »

Les inquiétudes des opérateurs

Antoine Bousseau est d'accord : « les REP ont atteint les limites de leur logique et doivent être reconstruites. » Il s'agit de « réaligner nos ambitions sur des matières que nous savons réellement recycler et réutiliser localement en Europe. » Il appelle à rompre avec l'idéologie du « recyclage à tout prix ». Face à l'abondance mondiale des ressources, « le recyclage n'est pas toujours rentable ». Il dénonce « un manque de lucidité industrielle », citant l'exemple de la black mass des batteries que l'Europe récupère mais doit renvoyer en Chine faute d'usines de batterie locales.

Il s'inquiète aussi de l'extension des consignes de tri, qui génère un effet « tout-à-l'égout » dans la poubelle jaune : l'apport de déchets inadaptés, comme les vapeuses, provoque des incendies dans les centres de tri.

Enfin, il préconise de revoir nos ambitions de recyclage de manière « utile et raisonnable », sur les matières que l'on sait techniquement et économiquement

recycler localement. Pour les plastiques non recyclés, la valorisation énergétique locale constitue une alternative souveraine et vertueuse au gaz naturel importé.

Antoine Bousseau soutient que la seule souveraineté efficace est « territoriale » : le système réussit lorsqu'il sert directement son bassin de vie, comme le prouvent les Unités de Valorisation Énergétique couplées aux réseaux de chaleur urbains, ou la méthanisation qui crée des filières efficaces entre le monde rural et les collectivités. Le service public, en tant que maître d'ouvrage, récolte directement les fruit de cette « dynamique vertueuse ».

Vers une refonte de la gouvernance des REP ?

Au Medef, l'enjeu majeur est la souveraineté. « Face à la dépendance aux ressources primaires, en particulier pour les métaux stratégiques, il est crucial de replacer la gestion des ressources au cœur de l'économie circulaire et des filières REP, notamment pour l'automobile, l'électronique ou la fabrication de batteries », affirme Sébastien Sureau.

Le passage à l'action nécessite une « planification collective alliant besoins industriels et gisements de déchets ». Pour le plastique par exemple, des objectifs d'incorporation ne suffisent pas sans un modèle économique viable et compétitif.

Le Medef propose donc deux leviers : une « stratégie pluriannuelle de l'économie circulaire » afin d'offrir une visibilité et une constance politique aux acteurs ; et un « comité de stratégie industrielle » qui permettrait de décloisonner les filières REP actuelles pour adopter une approche transversale par matériau (bois, plastique) à une échelle macro-économique. L'objectif est de « transformer l'ambition en résultats industriels concrets ».



Le levier du financement

Jacques Fernique revient sur l'échec du principe pollueur-payeur. Depuis 2012, les coûts de gestion des déchets ménagers ont bondi de 45 %, une charge supportée à 83 % par le contribuable local, contre seulement 11 % par l'État et les éco-organismes. Concernant la poubelle jaune, ces derniers couvriraient moins de 70 % des coûts de gestion, « l'éco-organisme ne trouvant aucun intérêt économique dans un tri performant qui augmente ses charges ». De même, les recettes issues de la valorisation industrielle ne financent que 6 % du service.

En parallèle, le recours à l'enfouissement ou à l'incinération pèse lourdement sur les collectivités, avec une trajectoire de hausse programmée de la TGAP que le sénateur juge « incompréhensible ». D'ici 2030, la TGAP pourrait alourdir la facture des collectivités locales de 850 millions d'euros, sans que son rendement massif pour l'État (1 milliard d'euros) ne soit réinjecté dans la gestion des déchets.

Quant à l'inclusion de l'incinération dans les quotas carbone européens, cette mesure risque d'alourdir le coût du service public de 400 à 873 millions d'euros, « ce qui rendrait l'incinération plus chère que le stockage pour les collectivités ».

Pour rétablir l'équité pollueur-payeur, le sénateur fait 4 propositions : une « TGAP amont » ciblant les acteurs qui ne contribuent pas à l'économie circulaire ; un « cadre efficace et juste des écomodulations » et la « lutte contre la fraude aux éco-contributions » ; « l'essor de la tarification incitative » adaptée aux spécificités territoriales ; et enfin, la « taxation de secteurs comme la fast fashion ou la publicité agressive », qui génèrent des volumes massifs de déchets.

Pour une stratégie nationale de l'économie circulaire

Au CNEC, on défend l'idée d'un « Conseil stratégique industriel », seul garant de la souveraineté. Les collectivités cesseraient d'être « le collecteur de tous les problèmes », affirme Jean-Michel Buf. « Les plans d'action sectoriels ne se croisent pas. » La priorité est de « préserver nos ressources » et de « créer de la valeur ajoutée ». La souveraineté, c'est de l'emploi et de l'innovation. Le financement doit intervenir sur le « développement de solutions innovantes ».

Même son de cloche pour Antoine Bousseau : « les déchets sont des ressources énergétiques, organiques, matières. Il nous manque une vision stratégique industrielle ».

Sébastien Sureau souligne que le service public ne fait pas tout. « Beaucoup de déchets produits par les entreprises sont gérés par d'autres opérateurs. Le potentiel de réemploi des produits est plus fort dans le B2B. » Au-delà des enjeux de collecte, de tri et de massification, « l'écologie industrielle territoriale » constitue à ses yeux un « levier de boucle matière-énergie ». Il faut sortir du débat de la responsabilité entre collectivités, metteur sur le marché, éco-organismes. On a besoin d'une vision stratégique globale pour « organiser collectivement le pilotage et le suivi régulier du fonctionnement des filières », assortis de « leviers d'action ».

Réformer les agréments

Dominique Mignon réclame « un cadrage plus structuré et une instruction plus régulière avec les commissions d'agréments ». Il faut les axer sur la « trajectoire économique et industrielle ». Un éco-organisme devrait démontrer « ses



engagements de long terme sur la sécurité, la visibilité et la confiance pour que les opérateurs investissent, ainsi que « sa vision du maillage pour les artisans » afin de délester les collectivités des déchets professionnels ».

Sofien Elandaloussi conclut cette 9ème

Conférence par un message rassembleur : « C'est tous ensemble, opérateurs économiques, industriels, administrations, éco-organismes, que nous maintiendrons la capacité à faire vivre un service public commun. »



De g. à d. : Jacques Fernique, Dominique Mignon, Sofien Elandaloussi, Sébastien Sureau, Jean-Marc Buf, Antoine Bousseau.